

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 12

Excusé.e.s ou absent.e.s
à la séance 5

Délibération n°08-2026-02-07

Convention entre le CCAS et la Métropole du Grand
Paris (MGP) participation au programme
« accompagnement vers l'autonomie numérique »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS**.

ETAIENT PRESENT.E.S : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

REPRESENTE.E.S : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le formulaire de participation de la commune au programme Numérique pour tous – Composante « accompagnement vers l'autonomie numérique » transmis à la Métropole du Grand Paris

CONSIDERANT l'intérêt pour le centre social Joséphine Baker de la ville de Fontenay-sous-Bois de s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale portée par Métropole du Grand Paris (MGP)

CONSIDERANT que le dispositif Numérique pour Tous permet aux territoires volontaires de bénéficier d'un accompagnement par le Hub Francil'in, opérateur de la Métropole du Grand Paris, pour aider à une meilleure appropriation du numérique par l'ensemble de métropolitains

CONSIDERANT l'importance de soutenir et de promouvoir les actions en faveur de l'inclusion numérique sur la commune

CONSIDERANT l'intérêt pour le CCAS de Fontenay-sous-Bois de lutter contre la fracture numérique en mutualisant les ressources de l'écosystème numérique local,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver la participation du CCAS et du Centre social Joséphine Baker de la ville de Fontenay-sous-Bois au programme numérique pour tous – composante « accompagnement vers l'autonomie numérique » mené par la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 2 : Que le Conseil d'Administration autorise le Président du CCAS ou son/sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que tous documents et avenants y afférents.

ARTICLE 3 : D'approuver que le Centre social Joséphine Baker du CCAS de Fontenay-sous-Bois soit identifié comme structure de médiation numérique et à percevoir à ce titre des subventions de la Métropole du Grand Paris dans la limite de 20 000 € par an.

ARTICLE 3 : Que cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin après le dernier versement prévu dans le cadre du programme au plus tard le 1^{er} avril 2027.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente



POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-Présidente
Anne KLOPP

